

Ect7705

INTERETS ET LIMITES DE L'INDEXATION DU PRIX DU PORCELET SUR CELUI DU PORC CHARCUTIER

Charles BRETTE

*Institut National Agronomique Paris-Grignon
Centre d'Etude et de Recherche sur l'Economie
et l'Organisation des Productions Animales
(C.E.R.E.O.P.A.)*

Le prix des porcelets subit des fluctuations cycliques beaucoup plus importantes que celui du porc charcutier. Afin de garantir une moins grande instabilité du revenu des naisseurs, les groupements de producteurs, ont mis en place au cours des dernières années, et parfois sous l'impulsion des organismes professionnels et publics, des mécanismes d'indexation du prix des porcelets sur celui du porc charcutier. La très grande variabilité des méthodes employées par les groupements montre l'acuité de ce problème et met en évidence l'importance des difficultés rencontrées pour le résoudre.

I – METHODE

A/ Critères utilisés :

L'objectif de ce texte, est de tenter une analyse comparative des différents principes qui peuvent être retenus pour pratiquer l'indexation du prix du porcelet sur celui du porc charcutier et de présenter grossièrement les avantages et les inconvénients de chaque méthode en comparant en particulier l'indexation fixe et l'indexation variable. Alors que l'indexation fixe applique un coefficient constant au prix de référence du porc charcutier pour calculer le prix du kilogramme de porcelet, dans le cas de l'indexation variable, ce coefficient varie en fonction des cours du porc charcutier. Les variations de ce coefficient ont pour objectif d'assurer la plus grande équité possible dans le partage des "marges" entre engraisseur et naisseur.

Les critères utilisés pour effectuer cette analyse sont les suivants :

- prix du porcelet découlant de la méthode d'indexation retenue.
- marge d'engraissement sur achat du porcelet. Ce critère exprime la différence entre le prix de vente du porc charcutier et le prix d'achat du porcelet.

La comparaison de ces critères est effectuée au niveau de leur valeur moyenne au cours d'une période de référence donnée et au niveau de leur intervalle de variation.

B/Observations de référence :

La période de référence utilisée comporte quatre années allant de Juillet 1972 à Juillet 1976. L'évolution des prix du porcelet, du porc charcutier et de la marge d'engraissement sur achat du porcelet est représentée sur la figure 1 et résumée dans le tableau 1. Le dernier critère, exprimé en Francs par porc charcutier, est calculé à partir des données publiées par le SCEES pour la cotation nationale du porc charcutier classe II et pour la cotation nationale du porcelet de 25 kg, en admettant les hypothèses suivantes :

- poids de la carcasse : 80 kg
- poids du porcelet à l'achat : 25 kg
- durée d'engraissement : 5 mois.

TABLEAU 1

CARACTERISTIQUES DES PRIX DU PORCELET ET DU PORC CHARCUTIER
(Période de référence : Juillet 1972 - Juillet 1976)

VARIABLE CRITERE	PRIX DU PORC CHARCUTIER CLASSE II F/kg CARCASSE (1)	PRIX DU PORCELET DE 20 - 25 kg F/kg VIF (1)	VALEUR RELATIVE DU PORCELET DE 25 kg par RAPPORT A LA CARCASSE DE 80 kg %	MARGE D'ENGRAISSEMENT F/PORC CHARCUTIER
Moyenne	5,96	6,61	34	326
Intervalle de variation	2,69	5,98	19	233
Intervalle de variation moyenne	45 %	90 %	55 %	72 %

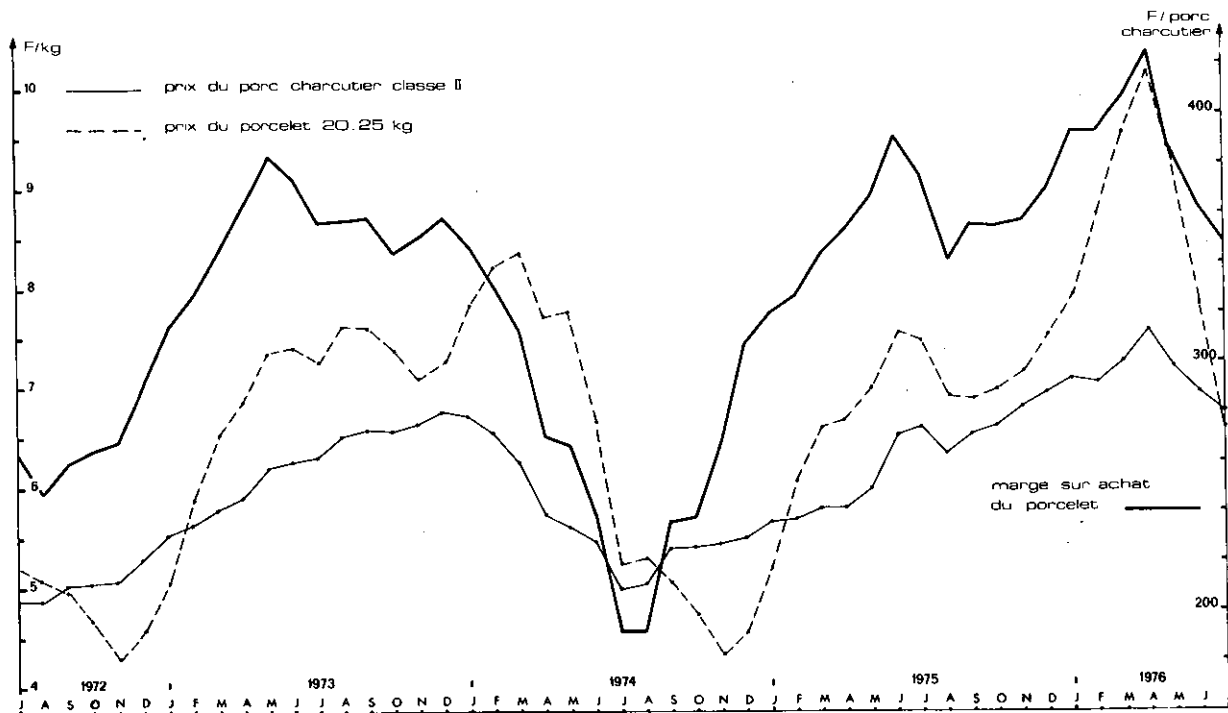
(1) Source : S.C.E.E.S.

La figure 1 et le tableau 1 montrent qu'au cours de la période étudiée :

- l'intervalle de variation du prix du porcelet est plus de deux fois plus élevé que celui du porc charcutier,
- la valeur moyenne du porcelet de 25 kg représente 34 % de la valeur du porc charcutier de 80 kg, mais elle varie entre 24,6 % (Oct. 74) et 43,3 % (Mai 74).
- la variation relative de la marge d'engraissement sur achat de porcelet est très nettement supérieure à celle du prix du porc charcutier.

FIGURE 1

VARIATIONS DES PRIX DU PORCELET ET PORC CHARCUTIER
(Références Nationales)



II – RESULTATS

A/ Indexation fixe :

L'indexation fixe permet d'éviter les fluctuations extrêmes du prix du porcelet et introduit un parallélisme parfait entre les cours du porcelet et ceux du porc charcutier, puisque dans ce cas, la valeur du porcelet de référence représente une fraction constante de la valeur du porc charcutier. Si l'on retient la valeur moyenne observée au cours des quatre années – 34 % – le coefficient d'indexation correspondant, k , peut être déterminé par la relation suivante :

$$25 k \cdot x = 0,34 \cdot 80 \cdot x$$

où :

x = cours du porc charcutier
d'où :

$$k = 1,09.$$

au cours de la période 1972-1976, l'application d'un taux d'indexation de 109 % au porcelet de 25 kg aurait permis d'atteindre la même valeur moyenne que le marché pour le prix du porcelet. Statistiquement on constate donc des résultats économiques moyens identiques pour le naisseur et pour l'engraisseur à ceux qui auraient été obtenus en prenant comme référence les marchés des porcelets, mais au niveau de la trésorerie des éleveurs, les avantages de l'indexation sont incontestables :

- réduction de moitié de l'intervalle de variation du prix du porcelet : 2,93 F. par kg vif au lieu de 5,98 F.
- réduction de 36 F. de l'intervalle de variation de la marge d'engraissement, soit 197,4 F. par porc charcutier au lieu de 233,5 F.

De plus, si on admet que les porcelets ne sont pas payés en fonction du prix du porc charcutier au moment de la mise en engraissement, mais en fonction du cours du porc charcutier au moment de l'abattage, l'intervalle de variation de la marge sur engraissement est réduit de près de 100 F. par rapport à la référence au marché des porcelets (136,5 F. par porc engraisé contre 233,5 F.).

Le paiement des porcelets en fonction du prix de vente réel du porc charcutier atténue donc considérablement les variations de la rentabilité de l'engraissement.

Sur une longue période l'application d'un taux d'indexation constant présente donc des avantages certains.

Toutefois la principale difficulté réside dans la détermination du coefficient. D'après les calculs précédents, pour que le naisseur ne soit pas défavorisé par rapport à la commercialisation sur les marchés, ce taux ne devrait pas être inférieur à 109 % pour le porcelet de 25 kg. En outre l'application d'un taux rigide peut provoquer des tensions importantes entre naisseur et engraisseur, au profit de l'engraisseur en cas de cours favorables et inversement au profit du naisseur en cas de cours défavorables pour le porc charcutier.

En effet, la comparaison du prix de revient du porcelet et du prix de revient du porc charcutier fait souvent apparaître un rapport supérieur à 109 %.

B/ Indexation variable :

L'indexation variable est nécessaire pour éviter les trop grandes distorsions momentanées entre revenu du naisseur et revenu de l'engraisseur. Deux variantes sont analysées ci-dessous : calcul des coefficients en fonction d'un objectif de répartition du revenu du travail et en fonction d'un objectif de répartition de la marge sur charges variables et proportionnelles.

1. Objectif de répartition du revenu du travail :

Cet objectif a été analysé dans une note présentée par la F.N.C.B.V. et la F.N.P. Il s'agit de répartir de la façon la plus équitable possible le revenu entre naisseur et engraisseur, c'est-à-dire, la différence entre le prix

de vente du porc charcutier et le prix de revient total sans main d'œuvre. En considérant un poids de carcasse de 80 kg et en admettant que l'engraisser valorise ses animaux en moyenne 0,10 F de moins par kg que le prix de référence de la classe II, cet objectif peut se formaliser de la façon suivante :

$$k = \frac{80 \times x_2 \times x_5 - 8 \times x_2 (10 \times x_3 + 1) - x_1 \times x_4}{x_1 \times x_5 (1 + x_2)}$$

où :

k = coefficient d'indexation

x_1 = poids du porcelet

x_2 = objectif de répartition de la "marge" (différence entre prix de vente du porc charcutier et prix de revient total sans main d'œuvre) :

$$\frac{\text{"marge" par porcelet}}{\text{"marge" par porc engraisé}}$$

x_3 = prix de revient de l'engraissement sans main d'œuvre en F. par kg de carcasse.

x_4 = prix de revient du porcelet sans main d'œuvre en F/kg vif

x_5 = prix de référence classe II en F/carcasse.

A titre d'illustration d'après les chiffres publiés par le F.N.P. au 1/06/1976 :

$x_3 = 4,12$ F/kg carcasse

$x_4 = 6,35$ F/kg vif.

Par ailleurs en admettant que les besoins en main d'œuvre s'élèvent à 2,5 heures par porcelet et une heure par porc charcutier et en fixant une répartition de la "marge" proportionnellement aux besoins de main d'œuvre, on obtient :

$$x_2 = 2,5$$

Ce ratio correspond à la répartition suivante de la "marge" :

- 71,5 % pour le naisseur
- 28,5 % pour l'engraisser.

En retenant ces hypothèses l'équation précédente devient :

$$k = \frac{200 \times x_5 - 685,25}{87,5 \times x_5}$$

Si la variable x_2 est égale à 1,5 ce qui correspond à une répartition de la "marge" dans les proportions suivantes :

- 60 % pour le naisseur
- 40 % pour l'engraisser,

$$k = \frac{120 \times x_5 - 347,65}{62,5 \times x_5}$$

Les résultats de ces deux méthodes d'indexation seront présentés ci-dessous.

2. Objectif de répartition de la marge sur charges variables et proportionnelles :

L'application de la méthode précédente au sein d'un groupement et en fonction des données particulières du groupement peut se heurter à deux types d'obstacles :

- lourdeur des calculs et difficultés pour mettre à jour de façon permanente les informations nécessaires à ces calculs,
- difficultés pour prendre en compte l'hétérogénéité de la structure du prix de revient des éleveurs.

L'objectif de l'équité du revenu peut alors être recherché à travers la répartition de la marge sur charges variables et proportionnelles, c'est-à-dire la différence entre le prix de vente du porc charcutier et son prix de revient excepté les charges de main d'œuvre, d'amortissement et de frais financiers sur bâtiments. Il suffit alors de calculer le montant des charges variables et proportionnelles et de répartir la marge obtenue selon une loi bien définie, par exemple au prorata du montant des charges de structure respectives du naisseur et de l'engraisseur.

D'après les informations de la F.N.P., les charges proportionnelles et variables s'élevaient au 01/04/1976 à 136,84 F par porcelet et 298,24 F par porc charcutier. En fixant comme objectif une répartition suivante de la marge :

- 60 % pour le naisseur,
- 40 % pour l'engraisseur

avec les hypothèses précédentes, le taux d'indexation s'établit ainsi : $k = \frac{48x - 129}{25x}$

où x est le prix de référence de la classe II.

C/ Comparaison des méthodes :

Le tableau 2 présente les résultats obtenus avec les méthodes présentées ci-dessus et appliquées au cours de la période allant de Août 1975 à Juillet 1976.

TABLEAU 2

COMPARAISON DES DIFFERENTES METHODES DE PAIEMENT DU PORCELET
(Application à la période Août 1975-Juillet 1976)

METHODE DE PAIEMENT PORCELETS	I	II	III	IV	V	VI	VII
Prix moyen du porc charcutier référence nationale classe II (F/kg carcasse)	6,93	6,93	6,93	6,93	6,93	6,93	6,93
Intervalle de variation du prix du porc charcutier (f/kg carcasse)	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23
Prix moyen du porcelet (F/kg vif) (1)	7,97	7,53	7,53	8,01	8,01	7,74	8,13
Intervalle de variation du prix du porcelet (F/kg) (2)	3,65	1,34	1,34	2,80	2,80	2,34	2,41
Marge moyenne d'engraissement (3) (F/porc charcutier)	372	377	365	375	354	360	350
Intervalle de variation de la marge d'engraissement (4) (F/porc charcutier)	104	92	78	79	28	40	38
Variation relative du prix du porcelet (2)/(1) %	45,8	17,8	17,8	35,0	35,0	30,2	29,6
Variation relative de la marge (4)/(3) %	28,0	24,4	21,4	21,0	8,0	11,1	10,8

I : Paiement des porcelets au prix de marché

II : Coefficient d'indexation constant ; $k = 1,09$. Paiement des porcelets en fonction du cours du porc charcutier au moment de leur achat.

III : Coefficient d'indexation constant ; $k = 1,09$. Paiement des porcelets en fonction du prix de vente du porc charcutier.

IV : Répartition du revenu au prorata des besoins en main d'œuvre (2,5 heures par porcelet et 1 heure par porc charcutier). Paiement des porcelets en fonction du cours du porc charcutier au moment de leur achat.

V : Comme IV mais paiement des porcelets en fonction du prix de vente des porcs charcutiers.

VI : Répartition du revenu : 60 % naisseur - 40 % engraisseur. Paiement des porcelets au moment de la vente des porcs charcutier.

VII : Répartition de la marge sur charges variables et proportionnelles : 60 % naisseur - 40 % engraisseur paiement des porcelets au moment de la vente des porcs charcutiers.

Au cours de cette période les coûts de production retenus pour ces calculs théoriques ont été considérés constants. Par ailleurs les taux d'indexation ont été calculés, non seulement en fonction des cours du porc charcutier au moment où les porcelets sont mis en engraissement, mais aussi en fonction des cours au moment de la vente théorique des porcs charcutiers. Dans tous les cas, le taux d'indexation minimum retenu a été de 102 %.

Les plus faibles variations de prix des porcelets sont évidemment obtenues avec l'indexation des porcelets sont évidemment obtenues avec l'indexation fixe. En outre le tableau 2 permet de dégager les conclusions suivantes :

- le prix moyen de vente des porcelets et la marge moyenne d'engraissement varient en fonction de l'objectif de répartition du revenu, mais dans des proportions assez modestes.
- dans tous les cas l'intervalle de variation de la marge d'engraissement sur achat de porcelet est considérablement réduit si les porcelets ne sont pas payés en fonction du cours du porc charcutier au moment de leur mise en engraissement, mais en fonction du prix de vente du porc charcutier.
- sur la période considérée, l'objectif de répartition de la marge sur charges variables et proportionnelles permet d'obtenir un prix moyen du porcelet supérieur à celui qui est obtenu avec les autres méthodes tout en maintenant un faible intervalle de variation de la marge d'engraissement.
- l'objectif de répartition du revenu au prorata des besoins en main d'œuvre maintient d'importantes amplitudes de variation des cours des porcelets dues aux fortes variations du coefficient d'indexation.

Les variations du coefficient d'indexation en fonction du prix de vente du porc charcutier et en fonction des méthodes utilisées sont reportées dans le tableau 3.

TABLEAU 3

VARIATION DES COEFFICIENTS D'INDEXATION THEORIQUE EN FONCTION DE LA METHODE UTILISEE ET DU COURS DU CHARCUTIER (%)

METHODE D'INDEXATION	IV	VI	VII
PRIX DU PORC CHARCUTIER F/kg CARCASSE	(1)	(1)	(1)
6	97	99	106
7	117	113	118
8	131	122	127

(1) Voir légende tableau 2.

CONCLUSION

L'indexation du prix du porcelet sur celui du porc charcutier présente un intérêt incontestable pour réduire non seulement les amplitudes de variations des cours des porcelets, mais aussi la marge d'engraissement, c'est-à-dire, la différence entre le prix de vente du porc charcutier et le prix d'achat du porcelet. L'application d'un coefficient constant, présente l'énorme avantage de la simplicité mais constitue une méthode assez rigide dans le cas d'importantes fluctuations conjoncturelles.

Les méthodes d'indexation mobiles permettent en théorie d'associer avec plus de souplesse intérêts des naisseurs et intérêts des engraisseurs. Toutefois, si l'objectif est de resserrer l'échelle d'indexation appliquée, la méthode de calcul de répartition du revenu au prorata des besoins en main d'œuvre semble devoir être légèrement amendée.

Cette brève analyse mériterait d'être complétée par des études et des recherches plus exhaustives afin de vérifier certaines hypothèses avancées mais il semble indéniable que la généralisation de l'indexation contribuerait à une meilleure maîtrise du marché du porc si l'on se réfère à l'élasticité de l'offre par rapport au prix.

BIBLIOGRAPHIE

- F.N.C.B.V. - F.N.P. (1976). Publication d'un taux indicatif national d'indexation du prix du porcelet. 10 p.
- S.C.E.E.S. (1970). Paiement du porcelet en fonction de la carcasse de porc - 6 p.